



Décision du maire prise sur délégation du Conseil municipal

**Demande de subvention auprès de l'Etat
Dotation de Solidarité à l'Investissement Local 2023 (DSIL) / Fonds vert**

« Remplacement des menuiseries extérieures de l'école maternelle de l'Abbaye »

Direction générale/KD
N° 2023-D- **13**

Le maire de Gif-sur-Yvette,

- **VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23 relatifs aux délégations de pouvoirs susceptibles d'être consenties au maire par le conseil municipal,
- **VU** la délibération du conseil municipal du 28 mai 2020, déléguant au maire et, en cas d'absence à ses adjoints, la possibilité de solliciter l'attribution de subventions,
- **CONSIDERANT** que le programme prévisionnel d'investissement de la commune prévoit l'opération de remplacement des menuiseries extérieures de l'école maternelle de l'Abbaye (rénovation thermique), Route de l'Abbaye, qui a vocation à entrer dans le dispositif de Dotation de Solidarité à l'Investissement Local 2023 (DSIL) au titre de la priorité thématique « Transition écologique des territoires » ou dans le dispositif du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds Vert) au titre de la performance environnementale et de la rénovation énergétique des bâtiments publics en particulier,
- **CONSIDERANT** que la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et le Fonds Vert permettent de financer les grandes priorités d'investissement des communes,
- **CONSIDERANT** que ce programme de travaux sera annexé au Contrat territorial de Relance et de Transition Energétique actualisé, signé le 7 février 2022 entre l'Etat et la Communauté d'agglomération Paris Saclay, dont la commune de Gif-sur-Yvette est membre,
- **CONSIDERANT** que la commune de Gif-sur-Yvette a défini le calendrier des travaux de remplacement des menuiseries extérieures de l'école maternelle de l'Abbaye pour une durée de 3 mois sur la période du mois d'avril et des mois de juillet et août 2023,
- **CONSIDERANT** que le coût de l'opération est estimé à 199 866, 05€ hors taxes,

DECIDE

Article 1er : de solliciter pour la réalisation du programme de remplacement des menuiseries extérieures de l'école maternelle de l'Abbaye l'octroi par l'Etat d'une subvention au taux maximum au titre de la DSIL 2023 ou du Fonds vert,

Article 2 : d'approuver le programme d'opération, le plan de financement et l'échéancier prévisionnel de réalisation annexés à la présente décision ;

Article 3 : de déposer un dossier de demande de financement auprès des services de l'Etat et de signer tous les documents s'y rapportant.



MAIRIE DE GIF-SUR-YVETTE

9, square de la Mairie - 91190 Gif-sur-Yvette

Tél. : 01 69 18 69 18 - Courriel : contact@mairie-gif.fr - Site Internet : www.ville-gif.fr

Accusé de réception en préfecture
091-219102720-20230215-2023-D-13-AU
Date de télétransmission : 15/02/2023
Date de réception préfecture : 15/02/2023

Article 4 : de charger le directeur général des services, ou en cas d'absence, l'un de ses adjoints, et le trésorier principal d'Orsay, comptable public de la commune, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera :

- transmise à
 - la Préfecture de l'Essonne,
 - la Trésorerie principale d'Orsay,
- publiée par voie dématérialisée sur le site de la commune le : **15 FEV. 2023**
- annexée au registre des décisions du maire,
- portée à la connaissance du Conseil municipal.

Fait à Gif-sur-Yvette, le **15 FEV. 2023**
Le maire,

Michel BOURNAT

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du Code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat, par voie postale ou dématérialisée via l'application « Télérecours-Citoyens » (<https://citoyens.telerecours.fr>)